

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 août 2009
Français
Original : français

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 104 de l'ordre du jour provisoire*
Prévention du crime et justice pénale

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

**Lettre datée du 28 juillet 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Gouvernement de la République de Guinée, j'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance ce qui suit :

1. Dans le cadre de la lutte à outrance engagée par le Gouvernement guinéen contre les cartels de la drogue et leur connexion avec la criminalité nationale et internationale, le Ministère guinéen chargé des services spéciaux, de la lutte antidrogue et du grand banditisme a découvert, du 14 au 25 juillet 2009, et ce, à plusieurs endroits de la capitale guinéenne, Conakry, d'importantes quantités de produits chimiques toxiques, illégalement importés et transposés.

2. Soumis aux analyses du Laboratoire de contrôle de la qualité, ces produits chimiques se révèlent être des produits extrêmement dangereux, très toxiques pour la santé de la population environnante des lieux de stockage. Ils ont été considérés par les experts comme des précurseurs entrant dans la fabrication des explosifs et des stupéfiants (voir annexe).

3. L'arsenal de matériels et de produits chimiques, de même que la tuyauterie stockée en différents lieux, indique également l'intention criminelle d'installer en Guinée des laboratoires clandestins de grande envergure pour la fabrication et la distribution potentielle illégale de grande envergure de la drogue.

4. La République de Guinée, dotée de faibles capacités et de ressources limitées dans la lutte contre la drogue, lance à travers le Secrétaire général de l'Organisation un appel pressant à la communauté internationale, singulièrement aux organismes des programmes des Nations Unies concernés, pour la mise en place urgente d'un appui efficace à la Guinée dans cette phase critique de son évolution pacifique et consensuelle en direction de la tenue d'élections législatives et présidentielles libres et démocratiques, avant la fin de l'année 2009.

* A/64/150.



5. Les autorités guinéennes comptent sur le soutien des responsables et des organismes des Nations Unies pour contrer le trafic de drogue et autres activités criminelles et terroristes, notamment pour débarrasser la Guinée des produits chimiques découverts, qui restent une source de pollution et de menace pour la santé des populations en cette période d'hivernage.

Le Gouvernement guinéen vous saurait gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 104 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alpha Ibrahima Sow

**Annexe à la lettre datée du 28 juillet 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport d'analyse
Ministère de la santé
et de l'hygiène publique

Institut national de santé publique
Département chimie pharmaceutique
(Laboratoire national de contrôle
de qualité)

République de Guinée
Travail – justice – solidarité

Conakry, le 20 juillet 2009

Rapport d'analyse technico-réglementaire

Concernant sept échantillons de produits chimiques découverts le 15 juillet 2009 par le Secrétariat d'État chargé des services spéciaux, de la lutte antidrogue et du grand banditisme, dans deux concessions en bordure de mer dans les quartiers de GBessia Port et de Yimbaya port.

Il s'agit des échantillons de produits chimiques suivants :

1. Méthyle éthyle cétone
2. Acétone
3. Ammoniac 24,5 %
4. Hexane isomers
5. Sodium carbonate
6. Fertilizane organico
7. Chlorure de méthylène

Résultats

1. Constats

1.1 Méthyle éthyle cétone

Poids : 270 kg

Volume : 337,5 l (densité d = 0,80)

Date de fabrication : sans

Date de péremption : sans

Pays d'origine : Abidjan/Côte d'Ivoire

Lot : sans

Conditionnement : fûts métalliques

Étiquette : tête de mort avec la mention toxique suivie des écrits ci-dessous :

IMCO. 6,1 UN 1593; AI/X1.8/250/07; B/BLO-852003; 149N/13 : 04

Sur le bouchon est mentionné : Prière de vider complètement, suivi de l'instruction en allemand, anglais et français : Protéger la nature

2. *Acétone*

Poids : 160 kg

Forme physique : liquide

Volume : 161,616 l (densité d = 0,99)

Date de fabrication : 09/2008

Date de péremption : sans

Pays d'origine : Abidjan/Côte d'Ivoire

Lot : 04026

Conditionnement : fûts métalliques

Étiquette : porte la mention inflammable suivie des écrits ci-dessous :

IMCO : 3 UNNR.1090

1,65

V8 11/0333/05/FE 40

UNI AI/X/250/07

Polychimie Abidjan/Côte d'Ivoire

Sur le bouchon est mentionné : Prière de vider complètement, suivi de l'instruction en allemand, anglais et français : Protéger la nature.

1.3 *Hexane Isomers*

Poids net : 137 kg

Forme physique : liquide

Volume : 207,57 l (densité d = 0,66)

Date de fabrication : 09/2008

Date de péremption : EXP N/A

Pays d'origine : Abidjan/Côte d'Ivoire

Lot : 64041

Conditionnement : fûts métalliques

Étiquette : porte la mention inflammable suivie des écrits ci-dessous :

IMCO : 3 UN1208

UNI A1/Y1.4/150/NL

JO : 08/RL 259

1A1/X1, 5/250/03

Sur le grand bouchon est mentionné : Prière de vider complètement, suivi de l'instruction en allemand, anglais et français : Protéger la nature.

1.4 *Fertilizane Organico*

Poids net : 40 kg

Forme physique : poudre

Couleur : ciment

Date de fabrication : sans

Date de péremption : sans

Pays d'origine : non précisé

Lot : néant

Emballage : papier blanc crème portant la composition « Compostion garantizada »

Nitrgeno N 12 %

Fosforo P205 09 %

Ptassio K20 020 %

Calcio Ca 10 %

Magnesio Mo 04 %

Hierro Fo 0,90 %

Cobre Co 2530 ppm

Manganeso Mn 85 ppm

Zinc Zo 176 ppm

Peso AL AMPACAR

40 Kg

22020419A SP@LAS Tel 417222 LIC FAB N°1643

1.5 *Sodium Carbonate*

Poids net : 40 kg

Forme physique : poudre

Couleur : blanc de neige

Date de fabrication : sans

Date de péremption : sans

Pays d'origine : non précisé

Lot : néant

Emballage : papier blanc portant les écritures suivantes :

Irritant
207-838-8
EC-LABEL 000:31.24:06:08

1.6 Ammoniac 24,5 %

Volume : 25 litres

Forme physique : liquide fumant, extrêmement corrosif

Date de fabrication : néant

Date de péremption : néant

Pays d'origine : non précisé

Lot : sans

Conditionnement : bidons en PVC noirs

UN2672

1.7 Chlorure de méthylène

Poids : 270 kg

Forme physique : liquide

Volume : 203,00 l (densité 1,33)

Date de fabrication : 09/2008

Date de péremption : sans

Pays d'origine : Abidjan/Côte d'Ivoire

Lot : 64041

Conditionnement : fûts métalliques

Étiquette : porte la tête de mort suivie de la mention toxique et écrite ci-dessous

Polychimie S A Abidjan/Côte d'Ivoire
IMCO : 6.1 UN.31593

2. Interprétation

Le contrôle technique réglementaire qui a été effectué sur les produits chimiques soumis aux analyses du Laboratoire de contrôle de qualité sur demande du Secrétariat d'État chargé des services spéciaux, de la lutte antidrogue et du grand banditisme et sur instruction de M. le Ministre de la santé et de l'hygiène publique a révélé les observations suivantes :

- Les lieux et conditions de stockage des produits ne sont pas favorables à des prélèvements pratiques (manipulations dangereuse);
- Les couvercles des fûts de méthyle éthyle cétone, acétone, hexane isomers, chlorure de méthylène portent tous un homme ayant une tenue de protection et masqué;

- Sur les mêmes couvercles est clairement exprimé la précaution suivante : *Prière de vider complètement suivi de l'instruction en allemand, anglais et français : Protéger la nature;*
- Selon les données de la littérature, lors de la fabrication industrielle de ces produits, tout se passe dans un système hermétique conçu à cet effet où aucun contact avec les travailleurs n'est possible pour leur sécurité;
- Sur les fûts, les mentions les plus importantes après les noms chimiques sont :
 1. La tête de mort suivie de la mention toxique;
 2. Inflammable;
 3. Prière de vider complètement;
 4. Protéger la nature en allemand, anglais et français;
 5. Sodium carbonate porte la mention irritant et ressemble au sel de cuisine avec toutes les conséquences que cela peut entraîner dans les mains des populations;
- Ammoniac 24,5 % est fumant, corrosif, toxique et dangereux;
- Fertilizane organico renferme plusieurs éléments et son emballage ressemble au ciment Nitrgeno N 12 %, Fosforo P205 09 %, Ptassio K20 020 %, Calcio Ca 10 %, Magnesio Mo 04 %, Hierro Fo 0,90 %, Cobre Co 2530 PPM, Manganeso Mn 85 PPM, Zinc Zo 176 ppm.

Tous ces produits dangereux entrent dans la synthèse d'autres produits de laboratoires pour un usage rationnel réglementaire.

Ils rentrent aussi dans la fabrication des explosifs et leur regroupement, tels qu'ils ont été découverts (hexane isomers, acétone, méthyle éthyle cétone, chlorure de méthylène, ammoniac étant de grands solvants organiques utilisés aussi dans les processus d'extraction et de purification, notamment des huiles essentielles), indique un projet de fabrication des stupéfiants; *ils sont aussi appelés les précurseurs dans la fabrication des stupéfiants dans le cadre des laboratoires clandestins; le deuxième lieu de stockage (Yimbaya port) est d'ailleurs un laboratoire clandestin fonctionnel, l'arsenal de matériels et de produits chimiques trouvé sur ce lieu en fait foi. La tuyauterie stockée dans le magasin de GBessia Port indique l'intention d'installer des laboratoires clandestins de grande envergure.*

3. Conclusion

Les produits chimiques soumis aux analyses du Laboratoire de contrôle de qualité sur demande du Secrétariat d'État chargé des services spéciaux, de la lutte antidrogue et du grand banditisme et instruction de M. le Ministre de la santé et de l'hygiène publique sont des produits dangereux, très toxiques pour la santé de la population environnante des lieux de stockage; leur présence regroupée en des lieux insolites signifie la présence de réseaux des grands cartels internationaux de fabrication et de trafic de drogue et d'explosifs.

Leur présence dans ces lieux d'habitation constitue une forte menace pour la santé des populations exposées aux émanations pouvant conduire à des intoxications chroniques (cancers incurables...).

Ce sont des précurseurs dans la fabrication des stupéfiants et des explosifs dans le domaine des laboratoires clandestins. Ce qui constitue un danger réel pour tout le pays (toxicomanie, crimes et terrorisme organisé), à prendre au sérieux.

Pour le Laboratoire,
La Directrice
(*Signé*) D^r Thierno Fatoumata Oury **Diallo**
